



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :
www.saint-pal-de-chalencon.fr
Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE
SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUILLET 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon
Heure d'entrée en séance : 20h31

FEUILLE DE PRÉSENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Étaient présent(e)s :

**BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ; BUHNEMANN Christiane ; CHAPUIS Eric ;
DUPIN Marie-Line ; GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ; PELTIER Monique,
PRORIOU Fabien ; ROLLY Jeanine ; SERRA Claudia (entrée en séance à 20H45) ; VALENTIN
Thérèse ; ZAWADZKI Marie-Hélène**

Excusé : Raphaël VARAGNAT a donné pouvoir à Monique PELTIER

DÉLIBÉRATIONS (Ordre du jour)

1. Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 05 juin 2026

- Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 05/06/2026
- Vote : 14 vote POUR

2. Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 26 juin 2026

- Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 26/06/2026
- Vote : 14 vote POUR

3. Délibération : Modification des taux d'impositions pour 2026

- Suite à la saisie de la Commission Régionale des Comptes par Monsieur le préfet de la Haute Loire, le dossier a été instruit ; en conséquence l'ensemble des budgets et taux d'impôts votés lors du conseil municipal du 3 et 17 avril 2026 est annulé. Le magistrat instructeur demande à la commune de réaliser des économies de charges et d'augmentation de produits. Mr Le Maire explique au conseil municipal que pour s'approcher des demandes du magistrat, il est nécessaire d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026.
Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification ou non des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 et notamment sur les taux concernant la taxe foncière sur le bâti et le non bâti ainsi que la taxe d'habitation.
 - Le taux de la taxe foncière sur le bâti est porté de 40,12% à 44,39%.
 - Le taux de la taxe foncière sur le non bâti est porté de 57,32% à 63,28%.
 - Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est porté de 10,27 % à 11,36 %
- Vote : Voté à l'unanimité

4. Délibération : Vote du budget de fonctionnement de la commune

- Mr Le Maire expose les actions nécessaires pour s'approcher de la demande de la Chambre régionale des comptes à savoir :
 - Diminution des dépenses pour un montant de 37 000 € (salaires + charges / indemnités des élus / subventions associations)
 - Diminution des recettes pour un montant de 11 000 €
 - Augmentation des recettes pour un montant de 75 000 € (transfert des charges à la station essence 10 000 € + augmentation de l'impôt 65 000 €)
- Le budget des dépenses et produits de fonctionnement est arrêté à 1 038 429,62€
- Vote : Voté à l'unanimité

5. Délibération : Vote du budget d'investissement de la commune

- Mr Le Maire explique qu'après révision, le budget d'investissement de la commune est arrêté à 640 596€
- Vote : Voté à l'unanimité

6. Délibération : Vote du budget de fonctionnement Centre de Vie Cœur de Bourg

- Mr Le Maire explique qu'après révision, le budget des dépenses et produits de fonctionnement est arrêté à 356 825 €
Dont subvention du budget fonctionnement de la commune : 279 885 €
- Vote : Voté à l'unanimité

7. Délibération : Vote du budget d'investissement Centre de Vie Cœur de Bourg

- Mr Le Maire explique qu'après révision, le budget d'investissement est arrêté à 242 797,98 €
- Vote : Voté à l'unanimité

8. Délibération : Vote du budget de fonctionnement de la Station de Carburants

- Mr Le Maire explique qu'après révision, le budget des charges et produits de fonctionnement est arrêté à 684 216,22€
- Vote : Voté à l'unanimité

9. Délibération : Vote du budget d'investissement de la Station de Carburants

- Mr Le Maire explique qu'après révision, le budget d'investissement est arrêté à 48 535,39€
- Vote : Voté à l'unanimité

10. Délibération : Fusion du budget principal et du budget Centre de Vie Cœur du Bourg

- Mr Le Maire explique que le budget annexe « Centre de Vie Cœur du Bourg » (Maison de santé et ilot Brunon) n'a pas été publié durant ces six dernières années. En conséquence et pour être transparent, il est nécessaire de présenter à compter de 2027 un seul et unique budget de fonctionnement et d'investissement (commune + Centre de Vie Cœur du Bourg). Il est donc proposé de fusionner le budget principal de la commune et le budget Centre de Vie Cœur du Bourg à compter du 01/01/2027.
- Vote : Voté à l'unanimité

11. Délibération : Vente de biens de section à Méalet

- Mr Le Maire explique qu'un habitant de Méalet a acquis il y a plusieurs années une maison qui se trouve en partie construite sur un bien de section. Afin de régulariser la situation, il est nécessaire de vendre une partie du terrain relatif à la section d'une superficie de 142 m² au prix de 2 €/m². Cette vente sera soumise au vote préalable des habitants de Méalet le 05 septembre 2026 de 10h à 12h en Mairie bureau des adjoints ; par habitants de Méalet il faut être en résidence principale et être inscrit sur la liste électorale.
- Vote : Voté à l'unanimité

12. Délibération : Acquisition de parcelles au Brandy-Haut

- Mr Le Maire explique qu'une route a été tracée sur une parcelle privée voilà plusieurs décennies. Il est donc proposé d'acquérir ces parcelles H2846 / H2847 / H2848 d'une superficie totale de 396 m² pour un montant de 396 € (frais d'acte administratif à la charge de la mairie)
- Vote : Voté à l'unanimité

13. Délibération : Création d'un emploi permanent à temps non-complet

- Mr Le Maire explique qu'il s'agit de titulariser une personne en poste depuis septembre 2019. A savoir création d'un emploi permanent à temps non-complet (12h/semaine) à compter du 01/09/2026.
- Vote : Voté à l'unanimité

14. Délibération : Fonds de concours pour la réfection des jeux de boules

- Il s'agit de refaire le sol des jeux de boules à l'intérieur du gymnase. Le budget s'élève à 7 351€ Hors taxes. Il est demandé une subvention d'un montant de 3 675 € au titre du fonds de concours « Communauté de Communes Marches du Velay/Rochebaron »
L'association a demandé une subvention Région Auvergne/Rhône-Alpes d'un montant de 3 014 €
Le Solde sera financé par l'association « des Boules ».
- Vote : Voté à l'unanimité

15. Délibération : Reprise des concessions cimetière

- Il a été fait un « inventaire » des concessions à reprendre avec Les Pompes Funèbres Gerphagnon. A ce jour, il y a 7 concessions considérées à l'abandon et 11 concessions pour lesquelles une procédure de reprise des concessions, d'une durée de 18 mois, sera lancée (affichage en mairie + à l'entrée du cimetière) à compter du 01/08/2026.
- Vote : Voté à l'unanimité

16. Questions diverses

- Le CCAS s'est réuni le 07/07/2026 et il a été décidé que le repas des aînés (personne de 75 ans et plus au 1^{er} janvier 2026) aura lieu le 13/11/2026 au REX. Un gâteau sera servi le même jour aux pensionnaires de l'EHPAD.
Le 29/11/2026, un loto sera organisé au REX. Des lots sont recherchés par le CCAS.
- Marie-Hélène ZAWADZKI va se rapprocher des agences immobilières afin de mettre en vente certains biens de la commune (Ancien Proxi / Maison Fau / Ancienne poste / Duplex au-dessus de la Maison de Services au public)
- Course de côte de Cacharat : En attente de la décision du préfet pour la réalisation de la course les 1^{ers} et 2 août 2026.
- La Brocante du 02/08/2026 : Il est nécessaire de recruter 2 personnes pour l'encaissement des droits de place au profit du CCAS : Jeanine ROLLY et Marie-Hélène ZAWADZKI se portent volontaires.
- Le projet d'installation d'une entreprise sur la zone artisanale du Breyre est en voix de concrétisation.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h45
